

SÉANCE DU 15 DÉCEMBRE 2014

DELIBERATION N°DEL148-14

Accusé de réception en préfecture
038-213801798-20141215-DEL148-14-DE
Date de télétransmission : 19/12/2014
Date de réception préfecture : 19/12/2014

L'an deux mille quatorze, le 15 décembre à dix-neuf heures,
Le conseil municipal, légalement convoqué par Pierre VERRI Maire, le 9 décembre 2014
s'est réuni à la mairie en séance publique sous sa présidence.

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance.

Présents :

M^{mes} I. BEREZIAT, A. BONNIN-DESSARTS, S. BRANON-MAILLET, M. BREUILLE, S. CUSSIGH,
C. EGEA, C. FERRACIOLI, M. GERACI, G. LE CLOAREC, C. PICCA, C. ROULAND, et MM. R. BAH,
P. BERTHOLLET, H. EL GARÈS, J. FABBRO, J-P. GABBERO, J. PAVAN, Y. PERRIER,
C. SERGENT, P. VERRI.

Pouvoirs :

M. Yann BOUCLIER (Pouvoir à Chloé ROULAND en date du 15/12/14)
M. Andy DUSSERRE (Pouvoir à Pierre VERRI en date du 15/12/14)
M^{me} Véronique GOYVANNIER (Pouvoir à Chantal FERRACIOLI en date du 15/12/14)
M. Benoît LEBRUN (Pouvoir à Jacques FABBRO en date du 15/12/14)
M. Georges MORIN (Pouvoir à Habib EL GARES en date du 15/12/14)
M^{me} Christine TISON (Pouvoir à Alberte BONNIN-DESSARTS en date du 15/12/14)

Absents excusés :

M^{me} Nadège AMBREGNI
M. Stéphane DUBOIS
M. Daniel FINAZZO

M^{ME} GISÈLE LE CLOAREC A ÉTÉ ÉLUE SECRÉTAIRE DE SÉANCE.

**OBJET : Signature des marchés relatifs aux prestations d'entretien
de l'éclairage public, des feux tricolores et des équipements
sportifs (3 lots).**

Rapporteur : Alberte BONNIN-DESSARTS

Monsieur le Maire expose au conseil municipal :

Le marché relatif aux prestations d'entretien de l'éclairage public, des feux tricolores et
des équipements sportifs, ainsi que tous les travaux neufs liés à ces prestations ayant pris
fin en 2014, une procédure d'appel d'offres ouvert a été lancée en application des articles 33
alinéa 3, 57 à 59 du code des marchés publics.

Cette consultation a été décomposée en trois lots distincts :

- lot 01 : entretien de l'éclairage public
- lot 02 : entretien de l'éclairage des équipements sportifs
- lot 03 : entretien des feux tricolores

Le nouveau marché est conclu pour une durée d'un an renouvelable trois fois par reconduction expresse, sa durée ne pouvant excéder quatre ans.

Un avis d'appel public à la concurrence a été envoyé le 13 octobre 2014 aux publications d'annonces légales (Bulletin Officiel des Annonces de Marchés Publics – BOAMP, Journal Officiel de l'Union européenne – JOUE et ESSOR DU BTP) et publié sur le profil acheteur de la commune (plate-forme de dématérialisation des marchés publics).

Suite à la publication de cet avis, 20 entreprises ont téléchargé le dossier de consultation.

La date limite de remise des offres était fixée au 5 décembre 2014 à 12h00. 8 entreprises ont déposé une offre (5 sous format papier et 3 par voie dématérialisée) comme suit :

lot 01 : entretien de l'éclairage public

SERPOLLET DAUPHINE
SARL EPSIG
GRESIVAUDAN TRAVAUX PUBLICS
GEG DEP
AXIMUM RGT CHASSIEU
EEE ALPES DAUPHINE - Citéos

lot 02 : entretien de l'éclairage des équipements sportifs

SERPOLLET DAUPHINE
SIGNALISATION ET ECLAIRAGE DE BELLEDONNE
SARL EPSIG
GRESIVAUDAN TRAVAUX PUBLICS
GEG DEP
AXIMUM RGT CHASSIEU
EEE ALPES DAUPHINE - Citéos

lot 03: entretien des feux tricolores

SERELEC
SIGNALISATION ET ECLAIRAGE DE BELLEDONNE
SARL EPSIG
GRESIVAUDAN TRAVAUX PUBLICS
GEG DEP
AXIMUM RGT CHASSIEU
EEE ALPES DAUPHINE - Citéos

La commission d'appel d'offres, réunie le 15 décembre 2014, a procédé à l'analyse des candidatures et a enregistré les offres proposées.

Après analyse de toutes les offres réalisées au vu des critères de jugement des offres indiqués dans le règlement de la consultation, la commission d'appel d'offres du 15 décembre 2014 a retenu l'offre économiquement la plus avantageuse comme suit :

pour le lot 01, l'entreprise Grésivaudan Travaux Publics pour un montant compris entre un minimum annuel de 30 000 € HT et un maximum annuel de 150 000 € HT,

pour le lot 02, l'entreprise Signalisation et Éclairage de Belledonne pour un montant compris entre un minimum annuel de 2 000 € HT et un maximum annuel de 35 000 € HT,

pour le lot 03, l'entreprise Signalisation et Éclairage de Belledonne pour un montant compris entre un minimum annuel de 2 000 € HT et un maximum annuel de 20 000 € HT.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal :

- de l'autoriser à signer les marchés correspondants aux lots 01, 02 et 03 et de procéder à leur mise au point en vue de leur notification,
- de dire que les crédits sont inscrits au chapitre 011 du budget 2015.

Conclusions :

La présente délibération est approuvée à l'unanimité.

Ont signé au registre
les membres présents.

Gières, le 15 décembre 2014.

Pour extrait conforme,
Le Maire,

Pierre VERRI